



Paris, le 09 mars 2011

Objet : Situation à l'Hôpital Henri Mondor

Madame, Monsieur

Vous le savez, le service cardiologie du CHU Henri Mondor est aujourd'hui menacé de fermeture, conséquence de la mise en œuvre du plan d'efficience, inscrit dans la loi Bachelot dite HPST.

Depuis, le vote de cette loi à laquelle avec mon Groupe, nous nous sommes fermement opposés, je n'ai pas cessé d'exprimer la volonté d'un service public de santé de qualité, doté de moyens humains et financiers suffisants pour assurer correctement ses missions.

Je regrette la décision prise par l'ARS et le Ministère de la Santé de fermer cet unique et indispensable centre de cardiologie de tout l'Est francilien.

A l'image de la lutte actuelle pour l'hôpital Henri Mondor, je suis inquiète de la casse de l'ensemble de nos services publics et je m'oppose à ces décisions de restrictions budgétaires qui sont extrêmement préjudiciables pour la population du Val-de-Marne.

C'est pourquoi, souhaitant être le relais au Sénat de vos préoccupations, j'interrogerai le Ministre de la Santé par une question orale sur la fermeture annoncée du service de cardiologie de l'hôpital Henri Mondor, le 5 avril prochain.

Cette question sera l'occasion de témoigner des terribles conséquences de cette décision inique, tant pour la prise en charge des patients que pour l'ensemble du personnel hospitalier et pour les projets d'avenir déjà engagés pour l'hôpital.

C'est animée de toute votre détermination et de votre refus d'un système de santé précaire et affaibli que je rappellerai au Ministre, que l'hôpital n'est pas une entreprise, la santé une marchandise.

Vous pouvez compter sur tout mon engagement et mon soutien envers les personnels et usagers en lutte pour la défense de l'hôpital public.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.

Odette Terrade

*Sénatrice du
Val-de-Marne*

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Vice-Présidente
de la
Délégation
Droits des Femmes*

*Conseillère
Municipale d'Orly*

Odette TERRADE